

Objectif

Contexte

Les mesures de promotion de la gestion forestière durable, ont été conçues et mises en œuvre en deux étapes chronologiquement logiques : l'aménagement forestier d'une part, et la certification forestière d'autre part. Au cours des deux dernières décennies, les attitudes des différents acteurs ont évolué positivement. Une accélération de l'apprentissage et de la mise en œuvre des bonnes pratiques a été observée au cours des trois dernières années.

Cependant, la mise en place progressive des [accords de partenariats volontaires APV-FLEGT](#) dans les pays forestiers du bassin du Congo, le [nouveau règlement bois européen en vigueur depuis mars 2013](#), et la crise économique de 2008, ont induit chez les entreprises un attentisme préjudiciable à la dynamique qui s'était installée.

Objectif

L'objectif du PPECF est double, d'une part empêcher la perte de certificats chez les entreprises déjà certifiées et d'autre part, soutenir le processus de certification tierce partie (c'est à dire vérifiée par des audits annuels), notamment, par la reconnaissance des certificats privés tel que prévue au point 3.3 du Journal officiel l'Union européenne (L92/177) prévoyant la délivrance de licences FLEGT aux entreprises certifiées FSC®, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un double contrôle de légalité.

Sans oublier l'accompagnement des entreprises dans leurs efforts continus de satisfaire aux nouvelles exigences du standard FSC®.

Ainsi, la [COMIFAC](#) et la [KfW](#), à travers ce [programme d'appui à la certification forestière \(PPECF\)](#), proposent aux entreprises forestières un accompagnement jusqu'à l'audit initial de certification, qui une fois réussi, leur permettra de satisfaire plus facilement aux exigences du [règlement bois européen \(RBUE\)](#).
<http://ppecf-comifac.com/requete-de-coaching.html>

Cible

Le Programme s'adresse aux entreprises forestières opérant dans la zone géographique du Programme (Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo), et incidemment leurs partenaires techniques et institutionnels :

- les bureaux d'études spécialisés en foresterie tropicale ;
- les ONG nationales et internationales ([WCS](#), [WWF](#), [ZSL](#));
- les institutions de formations et de recherche forestière ;
- le [bureau régional du FSC®](#) installé à Brazzaville ;
- les syndicats des exploitants forestiers ([GFBC](#) au Cameroun, [UFIGA](#) et [UFIAG](#) au Gabon, [UNIBOIS](#) au Congo, [FIB](#) en RDC) ;
- les administrations forestières des pays d'intervention ([MINFOF](#) au Cameroun, [MEFDD](#) au Congo, [MECNT](#) en RDC) ;
- les acteurs locaux (communes riveraines, comités paysans forêts, associations de femmes, groupes d'intérêts communs...) ;
- le corpus d'auditeurs et les structures de certification ([Bureau Veritas](#), [Rain Forest Alliance](#), [Nepcon](#), [Control Union SGS](#)).